

RAPPORT D'ÉTUDE D'OPPORTUNITÉS

**DEMARCHE DIAGNOSTIC ET PLAN DIRECTEUR TERRITORIAL
EAU, ÉNERGIE ET CLIMAT
COMMUNAUTE DE COMMUNES ASTARAC ARROS EN GASCOGNE (GERS)**

Liste prévisionnelle des demandes de concours de financement du diagnostic territorial :

- Dixième programme de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne
- Dispositif PRELUDE du Conseil régional Midi-Pyrénées et de l'Ademe
- Programme FEDER – Volet territorial leader – Pays d'Auch
- Conseil Général du Gers

RAPPORT

Maîtrise documentaire		
Rédacteurs		Statut et Date
Claude Vautier Gérard Descamps		Version définitive du 15/10/14
Identification de la commande		
N° offre de service	Date engagement	Date clôture
N° C105 2013070907	Premier Décembre 2013	15/10/2014
Diffusion du document définitif		
Nombre de pages	Nombre pages annexe	Diffusion
10	32	Participants du groupe de travail Services instructeurs

Fiche contact

<p>1 - Coordonnées Maître d'ouvrage Dénomination de la Collectivité :</p> <p>Nom-prénom du Président de la collectivité territoriale</p> <p>Nom-Prénom du responsable suivi Étude: Adresse :</p> <p>N° téléphone : Adresse électronique</p>	<p>Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne</p> <p>SALLES Céline</p> <p>FEBVRE Éric 19 Avenue de Gascogne 32730 Villecomtal sur Arros 05 62 64 84 51 <i>febvre.e@cdcaag.fr</i></p>
<p>2 – Coordonnées Bureau d'études APYGEC Nom-Prénom du chargé d' études Adresse :</p> <p>N° téléphone : Adresse électronique :</p>	<p>DESCAMPS Gérard 6 Impasse Pablo Picasso 65310 ODOS</p> <p>05 62 32 56 52 <i>apygec@wanadoo.fr</i></p>
<p>3 – Coordonnées Cabinet de Conseils Ésope Nom-Prénom du chargé d' études Adresse :</p> <p>N° téléphone : Adresse électronique :</p>	<p>VAUTIER Claude Rue Gambetta 81140 Castelnau de Montmiral</p> <p>06 98 56 22 52 <i>claud.vautier@ut-capitole.fr</i> <i>cv@esope-consultant.com</i></p>

TABLE DES MATIERES

1	Rappel de la commande d'études d'opportunités Démarche Eau Énergie Climat.....	4
2	Démarche collaborative de l'étude d'opportunités du diagnostic territorial	4
3	État des lieux : des pratiques environnementales perçues comme insuffisamment respectueuses de l'environnement et ouvrant sur des opportunités opérationnelles.....	6
4	Diagnostic partagé sur les opportunités d'une démarche collective territoriale.....	6
5	Suites à donner à cette étape de revue d'opportunités : préconisations des consultants.....	8
6	Conclusion : initier de façon collaborative un développement économique du territoire par l'action environnementale.....	9
7	Bibliographie.....	9
8	Liens Internet des ressources énergies renouvelables	9
9	Liste des annexes	10

1 Rappel de la commande d'études d'opportunités Démarche Eau Énergie Climat

La Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne a confié au consortium de bureaux d'études Apygec/Ésope, en novembre 2013, la mission de réaliser un état sur les opportunités à initier une démarche Énergies avec une première étape de diagnostic territorial. Les chargés d'études inscrivent leur travail dans une position d'assistance à maîtrise d'ouvrage neutre et indépendante des gestionnaires et réalisateurs des plans d'actions locaux.

La Communauté de Communes comprend 37 communes réparties sur 34865 ha avec une population de 8000 habitants (Densité de 23 habitants au km²). Elle est située au Sud-Ouest du département du Gers.

La suite du présent rapport est constituée en 4 parties :

- Le descriptif de la méthodologie collaborative utilisée,
- L'état des lieux des pratiques environnementales des acteurs,
- Le diagnostic partagé sur les opportunités d'une démarche territoriale collective,
- Les suites à donner à partir de cette étude.

L'objectif du document est d'apporter au maître d'ouvrage, aux parties prenantes et aux acteurs locaux, une vision d'ensemble sur l'action de « Développement économique par la prise en compte de l'Environnement » à l'échelle du territoire communautaire.

Les préconisations issues de la démarche participative ont un caractère volontariste et incitatif. La dimension Engagement est de la responsabilité de la collectivité dans ses conventions de partenariat avec les parties prenantes.

2 Démarche collaborative de l'étude d'opportunités du diagnostic territorial

2.1 Mise en évidence des enjeux territoriaux

Les enjeux sur l'Environnement suivent le développement de tout projet de bâtiment, d'infrastructure, d'activité nouvelle, depuis la première phase Esquisse, jusqu'à la dernière du bilan Phase exploitation, en passant par celles de la conception, du suivi Chantier.

L'enjeu Environnement repose sur des indicateurs d'objectifs de mise en œuvre qui sont renseignés tout au long de la vie du projet.

Le diagnostic territorial doit permettre d'identifier les enjeux prioritaires et des objectifs à atteindre. Chaque année, le plan d'actions des acteurs locaux est à évaluer afin de situer le niveau de l'objectif atteint et de procéder ainsi à un ajustement de moyens si nécessaire.

Dans un contexte de développement durable, l'étude d'opportunités va s'attacher à confirmer :

- Le périmètre géographique de la démarche territoriale,
- Le périmètre thématique et ses indicateurs de suivi,
- Les bases de données et les outils de traitement à utiliser,
- Le mode de gouvernance de la démarche territoriale et notamment sa première phase le diagnostic.

Ces 4 éléments permettront d'élaborer le cahier des charges du futur diagnostic territorial.

2.2 Position de l'étude d'opportunités : vers des choix de programmes opérationnels

L'étude d'opportunités vise deux objectifs :

- Une mise à disposition collective d'informations pour les acteurs,
- Une tribune pour argumenter, faire valoir des arguments et finalement statuer collectivement sur une position partagée ou différenciée concernant les suites à donner à un projet.

Par rapport à l'engagement de futurs programmes opérationnels des acteurs locaux, l'étude d'opportunités doit apporter des choix d'indicateurs pour la notation des performances techniques et environnementales.

Cette étude est menée selon une démarche collaborative.

2.3 Méthodologie collaborative de conduite de l'étude d'opportunités

La réalisation du rapport Étude d'Opportunités est mise en revue au niveau de deux structures de concertation :

- Le bureau projet associant le maître d'ouvrage CDC AAG et les bureaux d'études Ésope et Apygec,
- Un groupe de travail suivi « Études d'opportunités » associant différentes parties prenantes administrations et consulaires départementaux (Préfecture, DDT, Ademe, CCI, Communes) ainsi que les acteurs locaux.

La consultation des acteurs s'est donc effectuée à deux niveaux :

- Questionnement individuel par entretien téléphonique par les chargés d'études,
- Questionnement collectif par réunion collective dans les locaux de la maîtrise d'ouvrage du groupe de travail.

Deux réunions collectives ont été organisées :

- Le 4 Février 2014 afin de questionner les acteurs locaux sur leurs besoins en terme de démarche territoriale, collective et individuelle,
- Le 1^{er} Juillet 2014 afin de statuer sur un cahier des charges de la première étape et un agenda de demande de subvention.

La liste des organismes sollicités et celle des acteurs présents est jointe au rapport en annexe.

Les organismes ayant manqué de disponibilité pour assister physiquement aux réunions ont apporté questionnements et réponses par voie électronique.

Les relevés de conclusions des 2 réunions sont en annexe du présent rapport.

2.4 Questionnement de l'engagement Environnement

Les acteurs ont été questionnés sur les points suivants :

- Les périmètres de leurs plans d'actions (géographique et thématique),
- Les études et rapports d'évaluation environnement dont ils disposent,
- Leurs attentes en matière de gestion et de gouvernance de projet collectif,
- Leurs besoins de financement.

3 État des lieux : des pratiques environnementales perçues comme insuffisamment respectueuses de l'environnement et ouvrant sur des opportunités opérationnelles

3.1 Pratiques environnementales et opportunités

Les acteurs locaux engagés dans le processus collaboratif ont témoigné de leurs attentes afin de pouvoir développer leurs bonnes pratiques environnementales (déchets, eau, énergie...), soit en termes de consommation de ressources, soit de protection de l'Environnement.

Le tour de table a confirmé le souhait d'étendre le diagnostic territorial à 2 niveaux :

- Autres thématiques environnementales : bruit, odeur, insertion paysagère en lien avec le cadre de vie et le cadre patrimonial, biodiversité,
- Prise en compte du caractère économique, et socio-économique de toutes les activités pour concevoir des pratiques environnementales bénéfiques aux acteurs économiques.

3.2 Niveau de programmation, de coordination et d'évaluation des plans opérationnels

Les acteurs locaux ont identifié deux niveaux de coordination et d'action :

- Un niveau local : l'échelle de l'intercommunalité apparaît pertinente, elle reprend une masse critique de superficie et d'acteurs. La proximité permet de jouer des solidarités pour l'opérationnel.
- Un niveau Coordination/Évaluation : La structure Pays/département est citée afin de jouer sur la mutualisation des retours d'expérience et une optimisation de moyens de suivi et de coordination générale.

3.3 Identification et mise à disposition de données

En ce qui concerne l'évaluation de leurs actions environnementales, les données de suivi et d'évaluation sont fragmentaires. Au niveau d'une parcelle, d'un bâtiment, d'un équipement, d'un *process*, d'une activité, les données manquent.

4 Diagnostic partagé sur les opportunités d'une démarche collective territoriale

Le tableau que l'on trouvera à la page 7 présente la lecture établie par le bureau projet de l'étude d'opportunités à la suite du travail de concertation.

Il établit un classement (atouts, faiblesses, opportunités, menaces) de critères d'actions pour un engagement de la collectivité dans une démarche participative à l'échelle territoriale. Cette grille de synthèse de l'étude d'opportunités doit permettre d'engager le débat sur une finalisation du cahier des charges avec les services instructeurs.

4.1 Lignes directrices du cahier des charges technique de la phase Diagnostic territorial : périmètres, données, démarche collaborative

En terme d'état des lieux sur les opportunités du lancement d'une démarche collective et territoriale avec la phase Diagnostic comme première livraison, il ressort du tour de table que les lignes directrices s'établissent en 5 points :

- **Périmètre géographique** : Le territoire communautaire est pertinent, il crée un retour d'expérience positif de bonnes pratiques diffusables à l'échelle du Pays. L'espace communautaire est mis à l'épreuve, en banc-test,
- **Périmètre thématique** : Les acteurs locaux souhaitent disposer de l'ensemble de la cartographie de l'état des lieux territorial : économique, sociétal, environnemental, en termes de cadre de vie, d'infrastructures, etc.,
- **Base de données** : Les partenaires sont prêts à diffuser les sources. Il s'agit de valoriser l'existant,
- **Outils de traitement des données et diffusion de l'information** : Le débat est large sur la nécessité de retraiter les données brutes et le choix des outils de calcul des indicateurs du diagnostic,

- **Gouvernance territoriale collaborative de la démarche :** d'un commun accord, les acteurs se sont exprimés sur le caractère innovant de la démarche de la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne, permettant à un ensemble de parties prenantes de mettre à disposition de tous, leurs retours d'expérience, une capacité à concevoir, à exploiter de nouvelles pratiques environnementales pour l'atteinte commune des objectifs environnementaux des directives Énergie Climat et cadre eau.

Par contre, en ce qui concerne le financement de cette démarche et, notamment, le diagnostic, aucune opportunité d'inscription financière, n'est proposée par les partenaires financiers à court terme en 2014.

4.2 Lignes directrices du plan de financement : Agence de l'eau, Preludde et Feder

Les cahiers des charges des diagnostics ont reposé lors du questionnement, sur ceux de l'Agence de l'Eau, de Preludde (Ademe/Conseil régional) et de la programmation Feder Midi-Pyrénées :

- **L'Agence de l'Eau :** Les démarches territoriales reposent sur l'approche bassin versant. Il s'agit donc de structures regroupant un ensemble d'intercommunalités. De manière sectorielle, les syndicats de rivière peuvent porter ou portent cette démarche de diagnostic.
- **Le fonds preludde** (Conseil Régional et Ademe) : La maquette 2015 est en refonte avec les différentes parties prenantes. En terme d'énergie/climat, il existe différents dispositifs ; seront-ils reconduits en 2015 ? Au 1^{er} Juillet, la décision n'était pas prise.
- **Le fonds Feder – Dispositif leader :** Le Pays d'Auch négocie son programme : les énergies renouvelables, la protection de l'environnement sont inscrits dans la maquette financière. Les études seront éligibles sur les thématiques inscrites. À ce jour, il n'y a pas de visibilité du financement.

Grille de synthèse Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces (AFOM)

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Une échelle territoriale pertinente • Une expérimentation à transférer à l'échelle des Pays d'Auch et du Val d'Adour. • Une volonté locale de la collectivité et des acteurs locaux • Couplage Action/Évaluation • Fort potentiel d'économies d'énergie, d'eau et de réduction de gaz à effet de serre 	<ul style="list-style-type: none"> • Des moyens opérationnels financiers limités • Difficulté de mobiliser les acteurs locaux collectivement vers des pratiques alternatives • Absence de culture de projet transversal • Des bases de données dispersées, non partagées. • Pas d'association de consommateurs sur le territoire • Les économies d'énergie ne sont pas encore considérées comme un enjeu majeur, en particulier en agriculture
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Une envie de concrétiser les stratégies collectives et territoriales • Les opportunités environnementales du Nouveau projet de loi « Renovation Énergétique pour une croissance verte » Énergie, climat, • Un patrimoine forestier et naturel • Un outil à créer : l'observatoire territorial 	<ul style="list-style-type: none"> • Un contexte de la réforme territoriale très difficile • Le manque de moyens actuels pour financer l'animation d'un groupe de développement. • Incertitudes sur les financements Environnement • Nécessité d'un opérateur neutre et indépendant pour l'évaluation • Risques de déception si les changements de pratiques ne sont pas porteurs d'un gain financier, d'un gain environnemental • Risque de lassitude si l'opération n'évolue pas vers des actions concrètes • Des oppositions insuffisamment prises en compte par concertation

5 Suites à donner à cette étape de revue d'opportunités : préconisations des consultants

Ce chapitre présente les orientations peu évoquées par manque de temps lors des réunions, mais apparues opportunes dans les propos des participants et jugées importantes pour l'établissement du rapport final par les chargés d'études en regard de leur propre retour d'expérience sur d'autres gestions de projet. Elles sont proposées en termes de questionnement.

5.1 Nécessité de continuer la concertation locale

Les parties prenantes ont manifesté le souhait de continuer le débat mais avec des groupes de travail plus restreints afin de disposer d'un temps de parole plus long et d'engager une discussion approfondie.

Afin de toucher une ligne de financement existant en Fin 2014, ne faut-il pas repositionner le projet en quittant l'entrée diagnostic territorial, générateur de non éligibilité ?

Ne faut-il pas solliciter les services instructeurs sur un autre projet, structurant le débat, l'enregistrement et le suivi des projets en définition ?

Préconisation Apygec/Ésope : Les bureaux d'études préconisent une orientation sur un projet de type Observatoire territorial qui aurait pour objet de collecter/diffuser l'information territoriale et organiser le débat et l'évaluation des projets territoriaux. Il s'agirait de coupler le réseau Internet et des rencontres physiques à l'observatoire.

Le retour d'expérience de cet observatoire génère ensuite un potentiel de transfert vers les autres intercommunalités.

5.2 Engager le diagnostic territorial sur un périmètre thématique restreint Énergie/Climat

Il s'agit de démarrer avec tous, sur une thématique transversale commune. Le projet de loi « Rénovation Énergétique pour une croissance verte » priorise la thématique Énergie. Le futur appel à projets Territoires à Énergie positive du MEDD n'est-il pas une voie à envisager ?

Préconisation Apygec/Ésope : Les bureaux d'études préconisent l'utilisation de l'outil Bilan Carbone Territoire pour réaliser un diagnostic restreint Énergie climat. L'outil Bilan Carbone permet également d'engager la mise en place d'une concertation avec les acteurs locaux.
En ce qui concerne les autres thématiques (eau, biodiversité...), le diagnostic viendrait en 2015.

5.3 Solliciter un nouvel avis des services instructeurs sur la demande sociétale des acteurs locaux synthétisée dans le rapport

Le présent rapport synthétise les attentes des parties prenantes et une volonté commune de travailler ensemble. Des éléments d'ajustement de la première proposition de base débattue apparaissent.

Ne faut-il pas établir une nouvelle revue des modalités et du dépôt d'une demande de subvention du diagnostic territorial ?

Préconisation Apygec/Ésope : Les bureaux d'études préconisent au maître d'ouvrage CDCAAG d'adresser le présent rapport aux services en sollicitant un nouvel avis « Dépôt de dossier de demande de subvention » en lien avec la future mise en œuvre de la loi « Rénovation Énergétique pour une croissance verte ».

5.4 Engager les études d'un projet opérationnel Énergie

Les acteurs ont une attente de lancement d'études sur un projet opérationnel et structurant pour le territoire. En terme de cibles sont cités un projet Énergies renouvelables ou un projet de plateforme territoriale « Économies d'Énergie/Efficacité Énergétique ».

Préconisation Apygec/Ésope : Les bureaux d'études préconisent sur cette orientation de déposer une demande de subvention Études de faisabilité sur les bases des réponses des services instructeurs suite à la demande de nouvel avis.

6 Conclusion : initier de façon collaborative un développement économique du territoire par l'action environnementale

La réalisation de l'étude d'opportunités a permis d'initier la démarche collaborative sur le territoire communautaire Astarac Arros en Gascogne. Elle a donné à tous les acteurs l'envie et la force de poursuivre leur réflexion et leur action pour un développement économique basée sur la prise en compte de l'Environnement. Le besoin d'un cadre opérationnel pour l'action collective du territoire Astarac Arros en Gascogne s'est exprimé.

À ce stade du projet, l'objectif de concertation apparaît comme prioritaire pour l'ensemble des participants.

En regard de moyens limités et de cahiers des charges comportant de nombreuses barrières en termes d'éligibilité, il apparaît opportun de n'engager la démarche de diagnostic que sur un périmètre thématique restreint, celui de l'Énergie/Climat Les autres thématiques sont à considérer sur un agenda en actions décalées.

La démarche collective et participative sur une thématique environnementale commune à tous apparaît comme nécessaire.

Ce rapport est donc à utiliser comme une aide à la décision pour la conception d'une prochaine étape du projet territorial communautaire, insérée dans les objectifs du pays, du département, de la région, des niveaux national et européen.

7 Bibliographie

- Enjeux du projet de loi « Rénovation Énergétique pour une croissance verte ». MEDD. Juin 2014
- Plan d'action national en faveur des Énergies Renouvelables – Période 2009-2020 en application de l'article 4 de la Directive 2009/28/CE de l'UE – Ministère de l'Écologie – Août 2010
- SRCAE Midi-Pyrénées – Préfecture et Région Midi-Pyrénées – Juin 2012
- Chiffres Clés de l'Énergie 2013 – Service de l'Observation et des statistiques – Commissariat Général au Développement Durable – Édition Février 2014
- Chiffres Clés du Climat France et Monde 1990/2011 – Service de l'Observation et des statistiques – Commissariat Général au Développement Durable – Édition 2014
- Dispositifs du Fonds PRELUDE – Conseil Régional Midi-Pyrénées et Ademe – 2014

8 Liens Internet pour ressources énergies renouvelables

Dispositifs d'aides Fonds Chaleur et Preludde

http://www.ademe.fr/midi-pyrenees/a_2_sommaire.html

<http://www.midipyrenees.fr/PRELUDE-II>

<http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/quelle-politique-de-l-eau-en-adour-garonne/un-outil-le-programme-d-intervention-de-l-agence.html>

<http://www.europe-en-midipyrenees.eu/docs-reference-fonds-europeens/#.VE9MIBbEqko>

9 Annexes

Annexe n° 1 : Relevé de conclusions de la rencontre collective du 4 Février 2014

Annexe n° 2 : Questionnaire de la rencontre collective du 4 Février 2014

Annexe n° 3 : Relevé de conclusions de la rencontre collective du Premier Juillet 2014

Annexe n° 4 : Questionnaire de la rencontre collective du Premier Juillet 2014

Annexe n° 5 : Présentation Démarche Études d'opportunités du Premier Juillet 2014

ANNEXE n° 1 : Relevé de conclusions de la rencontre collective du 4 Février 2014

Relevé de conclusions du 27 Février 2014 (Rencontre du Mardi 4 Février 2014)
 Projet Étude d'Opportunités – Diagnostic Territorial Énergie
 Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne
 14H00-16H30 – Salle des fêtes – Saint Martin

Documents présentés en réunion et documents joints au relevé de conclusions :

Présentation

Bureau projet du dossier d'études d'opportunités :

- Maître d'ouvrage : Céline Salles, Communauté de Communes d'Astarac Arros en Gascogne
- Assistance à maîtrise d'ouvrage :
 - o Gérard Descamps – Bureau d'études Apygec
 - o Claude Vautier – Cabinet Ésope

Fiche contact

<p>1 - Coordonnées Maître d'ouvrage Dénomination de la Collectivité :</p> <p>Nom-prénom du Président de la collectivité territoriale :</p> <p>Nom-Prénom du responsable suivi Étude: Adresse :</p> <p>N° téléphone : Adresse électronique</p>	<p>Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne</p> <p>SALLES Céline</p> <p>FEBVRE Éric 19 Avenue de Gasgogne 32730 Villecomtal sur Arros 05 62 64 84 51 febvre.e@cdcaag.fr</p>
<p>2 – Coordonnées Bureau d'études APYGEC Nom-Prénom du chargé d' études : Adresse :</p> <p>N° téléphone : Adresse électronique :</p>	<p>DESCAMPS Gérard 6 Impasse Pablo Picasso 65310 ODOS</p> <p>05 62 32 56 52 apygec@wanadoo.fr</p>
<p>3 – Coordonnées Cabinet de Conseils Ésope Nom-Prénom du chargé d' études : Adresse :</p> <p>N° téléphone : Adresse électronique :</p>	<p>VAUTIER Claude Rue Gambetta 81140 Castelnau de Montmiral</p> <p>06 98 56 22 52 claude.vautier@ut-capitole.fr cv@esope-consultant.com</p>

Liste des présents (par ordre alphabétique) :

Jean-François Abadie (CDC AAG), Philippe Baron (CDC AAG), Swen Bétoin (Groupement des communes forestières), Alain Cabannes (DDT 32), Aurélie Calvès (FDC 32), Gérard Cayzac (Ent. Erme Masso), Isabelle Choquer (CG 32), Ronan Cocard (Ent. Danone), Perrine Crochet (C. des Métiers 32), André Danos (Mairie Villecomtal), Christian Daujan (CDC AAG), Matthieu Dinguidard (Pays d'Auch), Nathalie Duprat-Gachies (DDT 32), Christian Falceto (CDC AAG), Gérard Fauqué (CDC AAG), Éric Febvre (CDC AAG), Ludovic Germa (Syndicat de rivières Baïse Sousson), Maryse Lacour (Régie rurale des services en pays Val d'Adour), Julien Lavaud (ARPE), Gaëtan Leclerc (CC Mirande), Grégory Merello (CCI 32), Michel Péres (Syndicat de rivières Baïse Sousson), Coralie Peres (CDC AAG), Frédéric Pouille (CAUE 32), Jasmine Puch-Nédellec (CDC AAG), Mathieu Rouy (AEAG), Robert Rossi (CDC AAG), Céline Salles (CDC AAG), Robert Sassoli (CDC AAG), Nicolas Soubiran (FDP 32), Christophe Tujague (Syndicat de rivières Baïse Sousson), Hélène Volebelle (A&P 32), Patrick Yvernes (CDC AAG)

Liste des invités (par ordre alphabétique) :

Jean-François Abadie (CDC AAG), Jean-François Baize (CDC AAG), Jean-Claude Baqué (CDC AAG), Philippe Baron (CDC AAG), Lionel Barthe (CRMP), Jacques Bernichan (CDC AAG), Swen Bétoin (Groupement des communes forestières), Christian Bonassies (CDC AAG), Séverine Bordeneuve (CDC AAG), Annie Bourdallé (CDC AAG), Alain Cabannes (DDT 32), Aurélie Calvès (FDC 32), Gérard Cayzac (Ent. Erme Masso), Isabelle Choquer (CG 32), Ronan Cocard (Ent. Danone), Henri Cormier (CC Marciac), Perrine Crochet (C. des Métiers 32), André Danos (Mairie Villecomtal), Christian Daujan (CDC AAG), Célia Dayraud (GABB 32), Matthieu Dinguidard (Pays d'Auch), Denis Daubian (CDC AAG), Alain Debats (CDC AAG), Michel Doneys (CDC AAG), Michel Duée (Association Vigilance Environnement), Nathalie Duprat-Gachies (DDT 32), Francis Duffau (CDC AAG), Christian Falceto (CDC AAG), Gérard Fauqué (CDC AAG), Thierry Fayol (GRDF), Éric Febvre (CDC AAG), Isabelle Gandit (CG 32), Ludovic Germa (Syndicat de rivières Baïse Sousson), Pierre Guicherd (Chambre d'Agriculture 32), Christophe Hévin (Ademe), Maryse Lacour (Régie rurale des services en pays Val d'Adour), Nathalie Larive (Domaine de la Roche), Jacques Larive (Association des commerçants), Julien Lavaud (ARPE), Gaëtan Leclerc (CC Mirande), Sylvie Magnié (Pays d'Auch), Grégory Merello (CCI 32), Gwladys Navello (CDC AAG), Thierry Peltz (Ent. Pac Arros), Céline Péres (CAUE), Michel Péres (Syndicat de rivières Baïse Sousson), Coralie Pérès (CDC AAG), Philippe Piton (Rest. La Rive droite), Frédéric Pouille (CAUE 32), Jasmine Puch-Nédellec (CDC AAG), Delphine Pujos (CG 32), Robert Rossi (CDC AAG), Mathieu Rouy (AEAG), Céline Salles (CDC AAG), Michèle Sarlat (GABB 32), Robert Sassoli (CDC AAG), Claude Sénac (CDC AAG), Véronique Soubarère (Pays Val d'Adour-Semadour), Nicolas Soubiran (FDP 32), Jean-Claude Souriguière (CDC AAG), Gérard Tanques (CDC AAG), Christophe Tujague (Syndicat de rivières Baïse Sousson), Christian Verdier (CDC AAG), Jean-Claude Verdier (CDC AAG), Hélène Volebele (A&P 32), Patrick Yvernes (CDC AAG)

I – TOUR DE TABLE :

Quatre thèmes de réflexion étaient proposés :

Q1 : **Périmètre thématique** restreint ou élargi (par exemple, Énergie climat, eau, biodiversité, nuisances) ?

Q2 : **Périmètre géographique** restreint ou élargi : seulement AAG ou extension à d'autres CC ?

Q3 : **Bases de données** territoriales : existence ? Qui ? Quoi ?...

Q4 : **Méthodologie et outil de diagnostic territorial** : bilan carbone, autres ?

Prises de parole (dans l'ordre des prises de parole) :

1 Arpe (Julien Lavaud) :

Q1 : globalement, il faut être systémique. En thématique, il faut identifier celles qui renforcent les solidarités, le partage

Q2 : la CDC AAG est-elle autonome ou est-elle en relation avec d'autres territoires et se trouve-t-elle en solidarité avec ces derniers ?

Q3 : l'Arpe anime plusieurs observatoires de données Énergie/Climat, Eau. La base de données est régionale.

Les différentes bases ne permettent pas toujours de descendre au niveau communal

Q4 : pas de remarque spécifique

2 CCI (Grégory Morello) :

Q1 : il faut tenir compte des interactions entre les thématiques

Q2 : il faut partir du besoin pertinent, cohérent des territoires (vie socio-économique) interactions

Q3 : il existe plusieurs bases de données Activités

Q4 : la CCI a mis en œuvre un bilan Carbone Territoire (Ecocert)

3 Fédération de Chasse 32 (Aurélie Calvès) :

Q1 : pas de séparation entre les thématiques, mais continuité : par ex. intégrer des indicateurs et thématiques biodiversité

Q2 : périmètre CCI, bassin de vie : périmètre élargi souhaitable

Q3 : réseau de collecte depuis 2013 ; bases de données parcelles ou communales sur la faune sauvage, biodiversité ordinaire, loisirs

Q4 : méthodologie *bottom up* (on part du terrain et on fait émerger les idées)

4 Arbres et paysages (Hélène Volebelle) :

Q1 : il faut du transversal. L'environnemental est transversal à toutes les activités. Les composantes environnement à prendre sont l'énergie/climat mais aussi l'eau, le sol, la biodiversité, les paysages.

Q2 : élargissement utile

Q3 : base de données sur les activités, les itinéraires techniques chez des exploitants, à l'échelle parcellaire. Références du projet Agr'eau

Q4 : pas de remarque spécifique

5 CDCAAG (Céline Salles) :

Q1 et Q2 : à ajuster suivant les possibilités de démarrage des acteurs et les objectifs prioritaires en terme d'opérations. Mais projet de territoire le plus large possible

Q3 : pas de remarque spécifique

Q4 : pas de remarque spécifique

6 Pays d'Auch (Matthieu Dinguidard) :

Q1 : penser à l'eau et à la biodiversité

Q2 : la CDC est un périmètre pertinent car administratif et inscrit dans le Pays d'Auch. L'énergie/climat est une orientation prioritaire pour le Pays. L'opération sur la CDC peut être l'expérimentation à transférer par la suite à l'échelle du Pays (risque d'attendre longtemps si on veut un périmètre élargi. La volonté existe pour ce territoire, mieux vaut démarrer pour élargir ensuite)

Q3 : mise à disposition des diagnostics Cadre de vie, SCOT

Q4 : pas de remarque spécifique

7 CDC AAG (Jasmine Puch-Nedellec) :

Q1 : diagnostic sociétal humain, jeunesse à prendre en compte

Q2 : pas de remarque spécifique

Q3 : pas de remarque spécifique

Q4 : pas de remarque spécifique

8 Syndicat de rivières Baïse Sousson (Michel Peres) :

Q1 : pas de remarque spécifique

Q2 : sur la thématique Eau/Bassin versant, il faut 20 ans pour créer l'outil opérationnel sur un périmètre géographique pertinent. Le suivi et l'expérimentation sur le Bassin Versant du Sousson sont de nature à apporter des retours d'expérience sur de futurs plans d'actions

Q3 : le syndicat dispose de données. Le potentiel de transfert de bonnes pratiques est important

Q4 : pas de remarque spécifique

9. CG 32 (Delphine Pujos) :

Q1 : pas de remarque spécifique

Q2 : pas de remarque spécifique

Q3 : des données existent sur projets collectifs bois/énergie industrie, agriculture. Il faut utiliser les données de ces projets notamment celles sur les flux matières

Q4 : pas de remarque spécifique

10 Groupement des communes forestières de Midi-Pyrénées (Swen Betoïn)

Q1 : pour définir le périmètre thématique, il faut définir les objectifs : c'est en fonction d'eux que l'on pourra définir un périmètre thématique. Il faut insérer, par exemple, l'environnement, l'énergie, la protection du cadre de vie et des citoyens

[Remarque (C. Vautier) : il faut une définition précise de ces objectifs : qu'est-ce que la protection des citoyens ? Tout le monde ne va pas s'entendre sur le périmètre de cette protection (par exemple sur la nature et le niveau des nuisances...)]

Q2 : pas de remarque spécifique

Q3 : le groupement dispose de bases de données sur l'état des parcelles forestières, des itinéraires d'exploitation, des exploitations des entrepreneurs. À l'échelle du territoire du projet, il s'agit de bâtir un PDM (projet de développement massif). Cette base est à disposition du futur projet

Q4 : pas de remarque spécifique

11 CG 32 (Isabelle Choquer) :

Q1 : pour qui veut-on faire tout ça ? Les habitants. Donc il ne faut pas oublier l'air, le cadre de vie, l'eau, l'emploi

Q2 : bassin de vie, bassin versant suivant thématique (selon les besoins estimés)

Q3 : bases de données cadastrales, données Eaux, BC du CG 32

Q4 : critique du bilan carbone : lourdeur de cet outil, caractère mono critère, donc partiel. il y a d'autres outils. Outils sur les flux

12 DDT 32 (Nathalie Duprat-Gachies) :

Q1 : penser aux déplacements, à l'habitat. Thématique Énergie/climat opportune

Q2 : transcender les limites administratives. Lier cette opération à l'opération territoriale OPAH

Q3 : rationalisation des données. Service de bases de données (observatoire de la DDT)

Q4 : ne pas oublier le public notamment concernant les énergies renouvelables. Structurer la collecte, l'animation

13 Intervention de Céline Salles évoquant la question de l'autonomie énergétique du territoire

14 CMA 32 (Périne Crochet) :

Q1 : ne pas oublier la gestion des déchets

Q2 : pas de remarque spécifique

Q3 : base de données sur l'énergie et les déchets. Fiabilité des données variable (données souvent extrapolées). Continuer les enquêtes et les diagnostics Énergie

Q4 : pas de remarque spécifique

15 CDC AAG (Gérard Fauqué) :

Q1 : décliner un projet opérationnel pour vivre mieux sur ce territoire, économiquement et cadre de vie. Identifier les bonnes pratiques, ce qui marche par secteur d'activités sur ce territoire, organiser le transfert vers d'autres opérateurs

Q2 : où sont nos ressources naturelles ? nos déchets valorisables ? Où sont les sources d'économies dans les consommations d'eaux, d'énergie ? Il faut gagner du temps, valoriser l'existant. Les territoires voisins sont invités : le territoire CDC AAG est pertinent

Q3 : on peut croiser les données disponibles chez tous les acteurs

Q4 : pas de remarque spécifique

16 Entreprise Erme Masso (Gérard Cayzac) :

- Q1 : périmètre qui crée une dynamique d'acteurs ; nécessité de la transversalité (énergie, déchets, activité).
Pour l'entreprise, l'énergie est un facteur de compétitivité important. Thématique formation des jeunes, cadre de vie de la jeunesse (retenir les jeunes). Infrastructures : routes, numérique haut débit
- Q2 : recrutement de l'entreprise sur le Pays Val d'Adour
- Q3 : pas de remarque spécifique
- Q4 : pas de remarque spécifique

17 CDC Mirande (Gaëtan Leclerc) :

- Q1 : d'accord avec les interventions précédentes ; plan d'action : renforcement des infrastructures routières, haut débit numérique
- Q2 : étendre le périmètre aux CC voisines
- Q3 : base de données SCOT, PLU à disposition
- Q4 : pas de remarque spécifique

18 Syndicat de rivières Arros (Ludovic Germa) :

- Q1 : évolution du syndicat vers le bassin versant (le syndicat devient interdépartemental) et compétences orientées vers qualité de l'eau (améliorer la dynamique de l'amélioration de qualité : CDC AAG et Bastides et Vallons). Sont posées les questions de la gestion des sols (agriculture), de la biomasse (territoire rural). Trouver de la synergie entre filières
- Q2 : eaux rivière – Quitter le lit de la rivière pour gérer le parcellaire du BV (projet Biomasse sur 5000 ha). Aller plutôt sur le Pays comme territoire pertinent
- Q3 : données à la parcelle sur certains essais (biomasse forestière, bords de parcelles et de rivières)
- Q4 : pas de remarque spécifique

19 Syndicat de rivières Baïse Sousson (Christophe Tujague) :

- Q1 : qualité de l'eau, agriculture, biodiversité
- Q2 : on constate une multiplication des thématiques. Doivent-elles être portées par une seule CC ? (fusion de syndicats Baïse, Sousson, Cédon au niveau du département mais aussi rapprochement avec les syndicats des Hautes-Pyrénées)
- Q3 : base de données du CG 32 alimentée par le syndicat
- Q4 : pas de remarque spécifique

20 Fédération de pêche (Nicolas Soubiran) :

- Q1 : effort des agriculteurs à valoriser et à encourager. La protection des biens et des personnes (ex. des crues des rivières...) ne doit pas se faire au détriment des milieux naturels. Viser l'action économique, mais en gardant la qualité du cadre de vie : thématique ressource quantitative (ne doit pas se faire au détriment des milieux aquatiques), cadre de vie (retour à la rivière), agroforesterie, haies et protection des sols (semis sous couvert, zéro travail des sols...)
- Q2 : bassin versant ; rechercher la cohérence amont-aval. La prise en compte de la rivière ne doit pas attendre le SAGE « Neste, rivière de Gascogne »
- Q3 : base de données de la fédération de pêche, constituée en partie avec les informations de l'ONEMA 32 d'où sont issus les indicateurs Qualité et fonctionnalités piscicoles pour le diagnostic du Plan de gestion piscicole départemental ; Astarac-Arros amont = limite aval de l'aire de répartition naturelle des Salmonidés (truite – espèce à « haute valeur ajoutée » – et toxostome – espèce patrimoniale = espèces repères) ; participation de la fédération de pêche à l'effort de collecte de données de l'AEAG
- Q4 : les actions piscicoles s'appuient sur le plan de gestion piscicole départemental mais la valorisation des cours d'eau en tant que cadres de vie pourraient s'appuyer sur plans d'actions « Cadre de vie cours d'eau » (schéma d'aménagement et valorisation écologique des cours d'eau ; réapprendre ce qu'est la Ribère)

21 Entreprise Danone (Ronan Cocaud) :

Q1 : interaction générale entre les thématiques, par exemple : énergie, transport, eau, réseau routier...

Q2 : périmètre pour maintenir la compétitivité, l'attractivité de l'entreprise sur la zone d'approvisionnement de l'usine notamment en lait

Q3 : pas de remarque spécifique

Q4 : plan d'investissements Infrastructure

22 CDC AAG (Christian Falceto) :

Q1 : 3 freins : réseau routier, école, haut débit. D'où les thématiques Circuit court (avec contrainte âge des agriculteurs), climat et changement climatique, réseau routier, réseau numérique

Q2 : élargissement du périmètre géographique

Q3 : pas de remarque spécifique

Q4 : pas de remarque spécifique

23 CDC AAG (Patrick Yvernès) :

Q1 et Q2 : il faut ajuster le périmètre géographique à chaque périmètre thématique : le périmètre géographique dépend des thématiques choisies. Rechercher l'attractivité et l'autonomie

Q3 : données PLU à disposition. Exploitation du PADD

Q4 : pas de remarque spécifique

24 Régie rurale des services en Pays Val d'Adour (Maryse Lacour) :

Q1 : insertion des populations défavorisées

Q2 : pas de remarque spécifique

Q3 : inventaires / diagnostic de programmes insertion locale

Q4 : préconisation de plans d'actions

25 Agence de l'Eau Adour Garone (Matthieu Rouy) :

Q1 : gestion durable cours d'eau et parcellaire ; qualité et quantité de l'eau

Q2 : bassin versant

Q3 : pas de remarque spécifique

Q4 : pas de remarque spécifique

26 CAUE (Frédéric Poulle) :

Q1 : thématique patrimoine bâti, puis énergie

Q2 : identité de l'Astarac historique (patrimoine bâti)

Q3 : données paysage, patrimoine bâti (architecture)

Q4 : plan d'actions/préconisations sur urbanisme local

27 CDC AAG (Philippe Baron) :

Q1 : autre modèle agricole nécessaire ; 2 filières volailles gras et viticulture. Comment les renforcer ?

Q2 : pas de remarque spécifique

Q3 : pas de remarque spécifique

Q4 : le projet actuel est moteur et novateur : projet opérationnel modèle dans la technique et la concertation inter-filières et inter-organismes

II – DÉBAT :

Question de Julien Lavaud : en quoi votre démarche territoriale Compétitivité/Attractivité sera-t-elle différente de celle des CDC voisines ? Et si chaque territoire essaie d'être plus attractif que les autres, quid de la solidarité et du résultat ?

Gérard Fauqué : il faut s'appuyer sur les atouts et les faiblesses du territoire et penser en termes d'économie circulaire. Chaque territoire a ses spécificités et devra penser sa compétitivité/attractivité différemment. Le

tourisme représente un potentiel important, il faut le penser beaucoup plus en circulaire avec des opérateurs locaux.

Il faut aussi parler de territoire à énergie positive, il faut trouver des ajustements réglementaires pour les projets photovoltaïques.

Isabelle Choquer : je perçois plutôt des fiches actions dans vos propos. Nous nous éloignons du diagnostic.

Philippe Baron : Nous anticipons sur le diagnostic.

Gérard Descamps : il est important que les plans d'actions comportent une double logique : de moyens et de résultats de performances technique, économique et environnementale. L'évaluation est possible à partir d'un état initial constaté lors du diagnostic. Pour cette évaluation, le tableau de bord à l'état initial sera comparé à celui de l'état final, à la fin du plan d'action.

Claude Vautier propose aux participants les éléments de suites à donner :

- Le groupement de bureaux d'études finalise sous dix jours, un document de travail du relevé de conclusions afin de le soumettre aux participants et aux absents. Les personnes réceptionnaires du relevé de conclusion et de la synthèse Apygec-esope pourront réagir, rectifier le cas échéant et faire de nouvelles propositions. Le relevé de conclusions sera amendé en fonction des arguments et propositions de cet échange par courriel.
- Le groupement Apygec-esope proposera une nouvelle date de réunion pour réaliser l'arbitrage sur un cahier des charges du diagnostic en regard des 4 lignes de dépenses proposées (date cible dans la première quinzaine de mars)

III – PROPOSITION DE SYNTHÈSE

33 personnes représentaient 20 organismes. 27 se sont exprimées dans le sens suivant :

Question 1 : 3 périmètres thématiques opérationnels

- Énergie/Climat (SRCAE)
- Biodiversité (SRCE) – Trames vertes et bleues
- Pollutions diffuses et qualité des eaux – DCE/SDAGE Adour-Garonne

Il est important de noter une volonté d'inscription de tous les types d'acteurs : agriculteurs, industriels, commerçants, collectivités, associations...

Pour un tiers des personnes s'étant exprimées, il existe des interactions entre les diverses thématiques et la vision doit être systémique : les plans d'actions des 3 thématiques opérationnelles principales doivent traduire un suivi et une analyse sur d'autres thématiques :

- Économie : emploi, insertion des plus fragiles, valorisation des déchets, réseaux routier et numérique...
- Populations : protection des personnes en difficulté, jeunesse
- Cadre de vie : protection, réseau numérique, nouveaux lieux de partage (en bords de rivière...)

Question 2 : un périmètre géographique élargi

La CDC AAG est motivée de par ses acteurs locaux. La moitié des participants évoquent de façon explicite la nécessité ou l'intérêt d'élargir le périmètre géographique à d'autres territoires (certains évoquent la dimension bassin versant ou bassin de vie, le Pays...). Est revendiquée aussi la solidarité avec les autres territoires. Cependant, plusieurs personnes considèrent qu'il faut se lancer sans attendre que tous les acteurs et territoires soient prêts, pour élargir ensuite.

Ne faut-il pas gérer les thématiques sur des périmètres géographiques différents afin de se situer dans l'innovation et l'évaluation ? (exemple : Énergie/Climat : la règle des 3 fois 20% (20 % de réduction de la consommation finale d'énergie, 20 % de réduction des émissions de GES, 20 % d'augmentation de la production d'énergie renouvelable) sur l'ensemble des communes de la CDC AAG, Pollutions diffuses à l'échelle d'une masse d'eaux ou plusieurs de la CDCAAG (périmètre cadastral), Biodiversité et trames vertes et bleues à l'échelle d'une zone paysagère ...).

Question 3 : Des bases de données existent et sont disponibles

Des états des lieux, des diagnostics territoriaux existent sur différentes thématiques et périmètres géographiques : département, Pays, Communes, cadastral.

Il est proposé à chaque organisme d'adresser une liste de ces états des lieux, de ces diagnostics, des liens Internet.

En regard d'une démarche intégrée et territoriale, il apparaît intéressant de partir de données produites à la parcelle cadastrale et ensuite agrégées suivant différents périmètres. Est-il possible de démembler certaines données départementales à l'échelle communale ? à l'échelle parcellaire ?

Les organismes semblent préférer l'utilisation de données brutes de flux de données. Ne faut-il pas bâtir les indicateurs et un tableau de bord à partir de ces données ?

Question 4 : Méthodologie participative et hésitation sur le mode de traitement des données

Le tour de table a confirmé l'attente d'un réseau d'acteurs locaux pour mettre en œuvre un projet collaboratif et participatif ouvert à toute force vive du territoire. Une Gouvernance ouverte est souhaitée, avec des étapes de sensibilisation, information, formation des acteurs, du public, des citoyens et ce dès l'étape du diagnostic. Il s'agit de rendre acteurs les citoyens, les habitants.

Il ne faut pas se limiter à l'outil Bilan Carbone Territoire.

Remarque des consultants :

Il faut cependant prendre en compte que :

- l'outil Bilan carbone finance les 4 points d'un diagnostic :

- 1) Mise en réseau des acteurs
- 2) Collecte participative des données nécessaires sur tous secteurs, toutes activités
- 3) Traitement des données et établissement d'un diagnostic partagé
- 4) Hiérarchisation des actions en fonction des enjeux : établissement d'un plan directeur

- cet outil est le support d'une démarche plus large. On ne se contente pas de mesurer du mieux que l'on peut les émissions de Co2 liées à l'activité, on utilise cet exercice et son résultat pour générer des échanges entre les acteurs territoriaux, collecter des données supplémentaires et rechercher un compromis, voire un consensus entre eux (diagnostic partagé) permettant de hiérarchiser les enjeux et les actions.

ANNEXE n° 2 : Questionnaire de la rencontre collective du 4 Février 2014

Rencontre du 4 Février 2014
 Questionnaire- Cahier des charges
 Étude d'opportunités Diagnostic territorial Énergie/Climat, Eau, Environnement
 Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne

Maîtrise documentaire		
Rédacteurs	Diffusion	Statut et Date
Gérard Descamps Claude Vautier	Groupe de concertation Étude opportunités Diagnostic	Version 1 du 26/01/2014

Fiche contact

<p>1 - Coordonnées Maître d'ouvrage Dénomination de la Collectivité :</p> <p>Nom-prénom du Président de la collectivité territoriale :</p> <p>Nom-Prénom du responsable suivi Étude: Adresse :</p> <p>N° téléphone : Adresse électronique :</p>	<p>Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne</p> <p>SALLES Céline</p> <p>FEBVRE Éric 19 Avenue de Gascogne 32730 Villecomtal sur Arros 05 62 64 84 51 febvre.e@cdcaag.fr</p>
<p>2 – Coordonnées Bureau d'études APYGEC Nom-Prénom du chargé d' études : Adresse :</p> <p>N° téléphone : Adresse électronique :</p>	<p>DESCAMPS Gérard 6 Impasse Pablo Picasso 65310 ODOS</p> <p>05 62 32 56 52 apygec@wanadoo.fr</p>
<p>3 – Coordonnées Cabinet de Conseils Ésope Nom-Prénom du chargé d' études : Adresse :</p> <p>N° téléphone : Adresse électronique :</p>	<p>VAUTIER Claude Rue Gambetta 81140 Castelnau de Montmiral</p> <p>06 98 56 22 52 claude.vautier@ut-capitole.fr cv@esope-consultant.com</p>

QUESTIONNAIRE

1 - Périmètre thématique restreint ou élargi

Faut-il se limiter au diagnostic Énergie/Climat ?

Voyez-vous des périmètres à rajouter ?

- Eau
- Biodiversité
- Nuisances : bruits, odeurs, nuisances visuelles...

2 - Périmètre géographique restreint ou élargi

La Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne est-il le périmètre pertinent ? Ne faut-il pas l'élargir à d'autres Communautés de Communes ?

3 - Bases de données territoriales

Disposez-vous de bases de données ? brutes, analysées ? Quelles modalités voyez-vous à leur mise à disposition pour le futur projet ?

4 - Méthodologie et outil de diagnostic territorial

En base de réflexion, le bureau projet vous propose la méthodologie Ademe avec l'outil de diagnostic Bilan Carbone territoire.

Avez-vous utilisé cet outil, d'autres outils ? Voyez-vous un autre outil de traitement des données ?

ANNEXE n° 3 : Relevé de conclusions de la rencontre collective du 1^{er} Juillet 2014

Relevé de conclusions Rencontre du Mardi 1^{er} Juillet 2014
 Document de travail du 18 Juillet 2014
 Projet Étude d'Opportunités – Diagnostic Territorial Énergie
 Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne
 14H00-16H30 – Salle des fêtes – Saint Martin

Documents présentés en réunion et documents joints au relevé de conclusions :

Présentation

Bureau projet du dossier d'études d'opportunités :

- Maître d'ouvrage : Céline Salles, Communauté de Communes d'Astarac Arros en Gascogne
- Assistance à maîtrise d'ouvrage :
 - o Gérard Descamps – Bureau d'études Apygec
 - o Claude Vautier – Cabinet Ésope

Fiche contact

<p>1 - Coordonnées Maître d'ouvrage Dénomination de la Collectivité :</p> <p>Nom-prénom du Président de la collectivité territoriale :</p> <p>Nom-Prénom du responsable suivi Étude: Adresse :</p> <p>N° téléphone : Adresse électronique</p>	<p>Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne</p> <p>SALLES Céline</p> <p>FEBVRE Éric 19 Avenue de Gasgogne 32730 Villecomtal sur Arros 05 62 64 84 51 febvre.e@cdcaag.fr</p>
<p>2 – Coordonnées Bureau d'études APYGEC Nom-Prénom du chargé d' études : Adresse :</p> <p>N° téléphone : Adresse électronique :</p>	<p>DESCAMPS Gérard 6 Impasse Pablo Picasso 65310 ODOS</p> <p>05 62 32 56 52 apygec@wanadoo.fr</p>
<p>3 – Coordonnées Cabinet de Conseils Ésope Nom-Prénom du chargé d' études : Adresse :</p> <p>N° téléphone : Adresse électronique :</p>	<p>VAUTIER Claude Rue Gambetta 81140 Castelnau de Montmiral</p> <p>06 98 56 22 52 claude.vautier@ut-capitole.fr cv@esope-consultant.com</p>

Liste des présents (par ordre alphabétique) :

Philippe Baron (CDC AAG), Sven Bétoin (Groupement des communes forestières), Virginie Brun (A&P 32), Alain Cabannes (DDT 32), Aurélie Calvès (FDC 32), Éric Cadoret (CG 32), Gérard Daste (Vigilance Environnement Villecomtal), Christian Daujan (CDC AAG), Matthieu Dinguidard (Pays d'Auch), Patrick Ducombs (CDC AAG), Michel Duée (Vigilance Environnement Villecomtal), Nathalie Duprat-Gachies (DDT 32), Christian Falceto (CDC AAG), Gérard Fauqué (CDC AAG), Éric Febvre (CDC AAG), Ludovic Germa (Syndicat de rivières Baïse Sousson), Pierre Guicherd (Chambre d'agriculture), Christophe Hevin (Ademe), David Jové (Syndicat de rivières Baïse Sousson), Coralie Peres (CDC AAG), Philippe Piton (Restaurant Rive Droite), Daniel Pomiés CDC AAG), Michel Raffin (Communauté de communes de Mirande-Miélan), Mathieu Rouy (AEAG), Johan Roy (Fédération régionale de chasse), Robert Sassoli (CDC AAG), Francis Smerz (GAAB 32), Laurence Soriano (CDC AAG), Nicolas Soubiran (FDP 32), Christophe Tujague (Syndicat de rivières Baïse Sousson).

Liste des invités (par ordre alphabétique) :

Philippe Baron (CDC AAG), Lionel Barthe (Conseil régional de Midi-Pyrénées), Michel Raffin (Communauté de communes de Mirande-Miélan), Sven Bétoin (Groupement des communes forestières), Virginie Brun (A&P 32), Alain Cabannes (DDT 32), Éric Cadoret (CG 32), Aurélie Calvès (FDC 32), Gérard Cayzac (Société Erme Masso), Ronan Cocard (Entreprise Danone), Henri Cormier (Communauté de communes de Marciac), Perrine Crochet (Chambre des métiers et de l'artisanat), Gérard Daste (Vigilance Environnement Villecomtal), Christian Daujan (CDC AAG), Célia Dayraud (GAAB 32), Matthieu Dinguidard (Pays d'Auch), Patrick Ducombs (CDC AAG), Michel Duée (Vigilance Environnement Villecomtal), Nathalie Duprat-Gachies (DDT 32), Christian Falceto (CDC AAG), Gérard Fauqué (CDC AAG), Thierry Fayol (GRDF), Éric Febvre (CDC AAG), Jean-Claude Fitère (Que choisir ?), Nicolas Gayet (ARPE), Ludovic Germa (Syndicat de rivières Baïse Sousson), Pierre Guicherd (Chambre d'agriculture), Christophe Hevin (Ademe), , Grégory Merello (CCI 32), David Jové (Syndicat de rivières Baïse Sousson), Maryse Lacour (Régie rurale des services en pays de Val d'Adour), Nathalie Larivé (Domaine de la Roche), Jacques Larivé (Arros'Eco), Julien Lavaud (ARPE), Sylvie Magnié (Pays d'Auch), Thierry Peltz (Entreprise Pac Arros), Céline Peres (CAUE du Gers), Joël Peres (Vigilance Environnement Villecomtal), David Jové (Syndicat de rivières Baïse Sousson), Coralie Peres (CDC AAG), Philippe Piton (Restaurant Rive Droite), Daniel Pomiés CDC AAG), Frédéric Poulle (CAUE du Gers), , Mathieu Rouy (AEAG), Johan Roy (Fédération régionale de chasse), Céline Salles (CDC AAG), Michèle Sarlat (GAAB 32), Robert Sassoli (CDC AAG), Francis Smerz (GAAB 32), Laurence Soriano (CDC AAG), Véronique Soubarere (Pays Val d'Adour – Semadour), Nicolas Soubiran (FDP 32), Christophe Tujague (Syndicat de rivières Baïse Sousson), Hélène Volebelle (A&P 32), Guy Wanbeck (Vigilance Environnement Villecomtal)

I – RAPPEL DES ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DE LA PREMIÈRE RÉUNION

Les bureaux d'études Apygec et Ésope ont présenté une synthèse de la rencontre du 4 Février et les objectifs de la rencontre du Premier Juillet.

Le 4 Février a permis de dresser un inventaire des attentes de chaque acteur local, en terme de pratiques environnementales et de diagnostic pour les améliorer.

À la thématique initiale de l'Énergie, ce sont rajoutées pour de nombreux acteurs celles de l'eau et de la biodiversité. L'ensemble des acteurs économiques a porté la thématique des infrastructures, les associations environnementales le cadre de vie.

En regard des possibilités de financement public, le bureau d'études avait circonscrit en 2 scénarios les thématiques à inscrire :

- Scénario A : périmètre de cahiers Agence de l'Eau et Ademe pour éligibilité aides publiques
- Scénario B : périmètre reprenant un ensemble de thématiques proposées par les acteurs locaux sans identification d'aides publiques.

Le questionnement était toujours sur 4 points pour les scénarios A ou B :

Q1 : Périmètre thématique

Q2 : Périmètre géographique

Q3 : Besoin en financement pour mise à disposition de données, traitement, participation

Q4 : Position en tant qu'acteur local dans le programme opérationnel

II - TOUR DE TABLE :

Prises de parole (dans l'ordre des prises de parole) :

1 Fédération de Pêche (Nicolas Soubiran) :

Q1 : La Fédération cible le scénario A pour l'établissement du diagnostic. Globalement, il faut être systémique.

Q2 : L'entrée est le bassin versant

Q3 : Le plan départemental de gestion Pêche permet d'apporter des concours en terme d'animation, de sensibilisation aux programmes locaux territoriaux

Q4 : Le schéma proposé multi-acteurs est opportun pour la Fédération

2 Syndicat de rivières Baïse Sousson (Christophe Tujague et David Jové) :

Q1 : Le scénario A fait état de nos objectifs. Cependant, le scénario B est aussi à considérer.

Q2 : Nous sommes en attente d'une refonte des statuts/missions. Le bassin versant est notre périmètre de gestion

Q3 : Pas de remarque spécifique

Q4 : En matière de gouvernance, approche multicritère

3 Syndicat de rivières Arros (Ludovic Germa) :

Q1 : Le scénario B est pertinent. Le syndicat s'oriente vers des thématiques Énergie.

Q2 : Le syndicat travaille sur une échelle Bassin Versant. Eaux rivière : quitter le lit de la rivière pour gérer le parcellaire du BV (projet Biomasse sur 5000 ha). Aller plutôt sur le Pays comme territoire pertinent

Q3 : Pas de remarque spécifique

Q4 : Pas de remarque spécifique

4 Groupement des communes forestières de Midi-Pyrénées (Sven Betoïn)

Q1 : Le scénario A reprend les thématiques du groupement forestier, mais il faut élargir le périmètre (A et B) : plusieurs thématiques sont à mettre en relation avec le périmètre géographique

Q2 : Le groupement est au service des communes et intercommunalités

Q3 : Des données existent, établies en lien avec le CRPF. Il faut exploiter les données Massifs (PDM). Les données, cependant, sont peu utilisables au niveau intercommunal

Q4 : Le groupement accompagne tout porteur de projet filière bois

5 Restaurant la Rive droite (Philippe Piton)

Q1 : Il faut rajouter la dimension éducative. Le scénario B est préférable.

Il existe des éléments de diagnostic en éco-tourisme (4 établissements sur le Gers). Le diagnostic sur les infrastructures représente un vrai besoin à l'exemple des ralentisseurs de la rénovation de la route départementale à l'entrée de Villecomtal

Q2 : Pas de remarque spécifique

Q3 : Pas de remarque spécifique

Q4 : Pas de remarque spécifique

6 Chambre d'Agriculture (Pierre Guicherd)

Q1 : Il faut prioriser le scénario A, tout en associant le scénario B

Q2 : Le périmètre géographique pertinent est le bassin versant.

Q3 : La Chambre ne peut auto-financer ses participations à chaque démarche territoriale, à chaque accompagnement de projet. Peu de données autres que celles qui sont publiques (pas à la parcelle).

Q4 : La dimension de l'acceptabilité sociale de tout projet devient de plus en plus importante

7 CDCAAG (Daniel Pomiés) :

Q1 : Pas de remarque spécifique

Q2 : Périmètre large, (pas seulement Astarac Arros en Gascogne). La réforme territoriale en cours brouille les cartes

Q3 : Pas de remarque spécifique

Q4 : Pas de remarque spécifique

8 GABB 32 (Francis Smerz) :

Q1 : La dimension éducative est à prendre en compte. Diagnostic eau

Q2 : Pas de remarque spécifique

Q3 : Le GABB32 dispose de nombreuses données références. Elles sont disponibles

Q4 : La dimension de l'acceptabilité sociale de tout projet devient de plus en plus importante

9 CDCAAG (Chriqtian Falceto) :

Q1 : Périmètre élargi (réforme territoriale) : scénario B

Q2 : Scénario B : développement économique et infrastructures

Q3 : La collecte de données demande des moyens. Des aides sont nécessaires

Q4 : Pas de remarque spécifique

10 Communauté de Communes Cœur d'Astarac (Michel Raffin) :

Q1 : Les scénarios A et B sont indissociables. Le scénario B est à privilégier

Q2 : Il faut mutualiser les projets, leurs financements

Q3 : Pas de remarque spécifique

Q4 : Pas de remarque spécifique

11 Agence de l'Eau Adour Garone (Matthieu Rouy) :

Q1 : Pas de remarque

Q2 : Hors le bassin versant, les projets ne sont pas éligibles aux aides du X^{ème} programme de l'Agence

Q3 : Les opérations de diagnostic sur les consommations d'eaux et de gestion territoriale sont les structures dédiées à l'échelle de bassin versant

Q4 : Pas de remarque spécifique

12 Conseil Général 32 (Éric Cadoret)

Q1 : Le scénario B est à privilégier. Cependant, les missions territoriales des organisations sont en refonte. Il y a des compétences à reprendre pour certaines intercommunalités

Q2 : Logique de bassin versant

Q3 : Le département dispose de données. Les études sont importantes. Cependant, l'opérationnel est aussi à engager

Q4 : Intérêt et difficulté de l'approche collaborative

13 DDT 32 (Nathalie Duprat-Gachies)

Q1 : Scénarios A et B ensemble

Q2 : Il faut prendre en compte les exigences du PCET avec son entrée territoriale.

Q3 : Pas de remarque spécifique

Q4 : Gouvernance : il y a beaucoup de redites par rapport à la dernière réunion. Il ne faut pas oublier l'opérationnel

14 Association Vigilance Environnement (Michel Duée)

Q1 : Le scénario B élargi à toutes les thématiques retient notre attention : toutes nuisances sur l'environnement global

- Q2 : L'association représente les populations locales en regard de la préservation de l'environnement local. Nous intervenons notamment sur la zone industrielle de Villecomtal. Les périmètres thématique et géographique sont liés
- Q3 : En termes de données environnementales, l'association ne produit pas d'éléments de suivi, elle informe à partir des sources existantes
- Q4 : L'association est dans un rôle de participation dans le processus de gouvernance

15 CDC AAG (Philippe Baron)

- Q1 : Au delà du scénario A ou du scénario B, il faut démarrer notre projet. Cependant les programmes opérationnels doivent s'engager avec un diagnostic partagé. Il faut cependant élargir les périmètres
- Q2 : Le modèle actuel ne répond plus aux demandes des populations, des entreprises. Comment la CDC AAG peut-elle initier un changement de modèle à son échelle ? Sachons éviter le modèle unique
- Q3 : pas de remarque spécifique
- Q4 : En tant que maître d'ouvrage potentiel, la CDC AAG a initié les contours d'une future gouvernance. Bravo aux tours de table réalisés pendant nos 2 rencontres et merci pour vos contributions. Le rôle de la Communauté de Communes est d'organiser ce débat afin de répondre à la question « Comment peupler, rendre attractif le territoire, réaliser le renouvellement de générations, de nos bourgs ?

16 CDC AAG (Laurence Soriano)

Madame Soriano est une nouvelle élue à la CDC AAG. Elle gère une exploitation agricole incluant un gîte rural. Les propos exprimés font partie aussi de son vécu. À la prochaine rencontre, elle apportera son analyse et commentaires. Pour elle, la démarche est intéressante.

17 CDC AAG (Patrick Ducombs)

En complément des propos des autres élus de la CDC AAG.

- Q1 : Sur la base du scénario B, il rajoute les thématiques Tourisme et éducation à l'environnement, notamment à l'environnement historique (patrimoine historique)
- Q2 : Pas de remarque spécifique
- Q3 : Pas de remarque spécifique
- Q4 : Pas de remarque spécifique

18 Pays d'Auch (Matthieu Dinguidard)

Le pays d'Auch termine la gestion de son programme opérationnel Leader période 2007/2014. Le nouveau programme opérationnel est en cours de finalisation sur la période 2015/2020. Les thématiques proposées dans le cadre du diagnostic communautaire se retrouvent aussi dans la maquette opérationnelle du Pays d'Auch. Les projets communautaires seront donc éligibles s'ils s'inscrivent dans les lignes de programmation définies. Les études et travaux sont éligibles. L'instruction est longue, il est important d'engager les demandes dès maintenant. La CDC AAG doit lancer son projet

- Q1 : Ajustement suivant les thématiques du programme leader
- Q2 : Périmètre communautaire pertinent
- Q3 : Le SCOT reprend de nombreux éléments de base de données, de diagnostic. C'est un document utile au futur diagnostic territorial à l'échelle du pays
- Q4 : Un rôle de financeur, coordinateur, suivi dans le management de projet territorial

19 Association Arbre et Paysage (Virginie Brun)

- Q1 : Le scénario A reprend les thématiques prioritaires des activités de l'association. Il y a aussi opportunité à associer des thématiques du scénario B
- Q2 : Pas de remarque spécifique
- Q3 : Pas de remarque spécifique
- Q4 : L'association anime plusieurs projets territoriaux sur les nouvelles pratiques agricoles et agroforestières en lien avec la production de biomasse et de biodiversité, ainsi que de protection de l'eau

Des données vont concerner des parcelles du territoire communautaire. Des interfaces peuvent être créées entre les projets afin de valoriser les données

20 Fédération de Chasse 32 (Aurélie Calvès et Johan Roy) :

- Q1 : La fédération souhaite aussi travailler dans la démarche participative sur le périmètre thématique élargi
Q2 : Le territoire communautaire est pertinent pour démarrer l'action, mais le périmètre doit être élargi
Q3 : La fédération dispose de nombreuses données et références. De plus, elle a mis au point, concernant l'évaluation/inventaire de biodiversité et des populations cynégétiques, un dispositif d'appui en lien avec la fédération régionale
Q4 : En terme de management de projet, il y a aussi opportunité à associer les associations locales de chasse dans la démarche de diagnostic et d'action. Les fédérations régionale et départementale de Chasse s'engagent sur des territoires par des opérations de sensibilisation, de mobilisation, de contractualisation de projets. Il faut démarrer

21 CDCAAG (Christian Daujan):

Aujourd'hui, à l'échelle du territoire communautaire, c'est le vide sur tous les points : les infrastructures, les projets de développement. Il faut saisir l'opportunité des thématiques de l'Environnement pour relancer notre dynamique collective d'acteurs. Il y a urgence

22 CDCAAG (Robert Sassoli) :

Notre relance territoriale de projet doit s'organiser à partir de ses atouts et faiblesses. Les thématiques environnementales sont des atouts pour un nouveau développement économique. Il est nécessaire d'exploiter cet itinéraire de développement.

Pour de prochaines réunions, il sera nécessaire de constituer des groupes de travail plus restreints.

- Q1 : périmètre scénario A et B ; mais le scénario A dispose du meilleur potentiel de financement public
Q2 : Périmètre communautaire CDC AAG. Il faut exploiter le statut innovant de notre démarche.
Q3 : Nécessité de valoriser les données existantes
Q4 : En terme de management de projet, la CDCAAG souhaite associer tout les acteurs locaux dans une mission bien définie tout en évitant des conflits d'intérêts ou de double prise d'intérêts sur les projets opérationnels entre ceux qui les exploitent, qui les réalisent en terme d'investissement, qui les conçoivent et qui les évaluent.

23 Ademe (Christophe Hévin) :

Vous êtes sur la définition d'un projet d'économie circulaire, vous travaillez à utiliser vos ressources locales pour vos besoins locaux tout en vous assurant du recyclage local de vos déchets.

Dans ce cadre, l'approche globale s'impose afin d'éviter des contradictions entre différentes filières.

Le couplage Acteurs économiques/Acteurs territoriaux est lancé sur le territoire, il faut le renforcer par des partenariats public/privé sur les projets opérationnels.

En terme de financement, l'Ademe est en train de mettre à jour pour 2015, ses règles de programmation des aides. Le dossier est à instruire avec cette nouvelle maquette pour le fonds Preludde.

24 CDCAAG (Gérard Fauqué) :

Notre objectif est le développement territorial de notre communauté de communes. La fenêtre de la prise en compte de l'environnement, des énergies renouvelables, nous permet de faire aussi du développement économique. Le territoire communautaire est pertinent. La capacité de transfert au Pays, au département, se pratique déjà. Il faut démarrer.

III – DÉBAT

Question : En regard des critères d'inéligibilité (Aide Agence de l'eau) et des incertitudes des maquettes Europe/Leader/Feder et de celle de l'Ademe (2015), comment la Communauté de communes peut elle engager une suite à sa démarche de diagnostic territorial et ce dans une démarche de co-financement ?

Ne faut-il imaginer une démarche projet à 2 étapes : une étape projet à l'échelle du Pays, une seconde étape à l'échelle communautaire ?

Pays d'Auch (Matthieu Dinguidard)

Il est nécessaire pour programmer les fonds Leader de disposer de 2 éléments concrets :

- La maquette de programmation des fonds Leader avec notamment les lignes thématiques. Horizon début 2015
- Le dépôt d'un dossier concret de la Communauté de communes concernant le diagnostic territorial.

Le cahier des charges éligible ne peut reposer que sur les lignes d'actions du leader.

Conseil Général 32 (Éric Cadoret)

De nouvelles compétences sont à inscrire ou non dans les futurs périmètres des intercommunalités. Les élus auront à choisir. À partir de ce choix, la démarche de diagnostic territorial s'engage sur les compétences retenues.

CDCAAG (Robert Sassoli) :

Les élus communautaires sont à l'écoute des acteurs locaux, pour prendre en considération leurs besoins. Comment pouvons-nous impliquer de manière élargie nos populations à cette réflexion d'élargissement de compétences ?

Chambre d'Agriculture (Pierre Guicherd)

La Chambre a mis en place une mission d'accompagnement sur la cession/transmission des exploitations d'agricole. Il faut recenser les outils existants au maintien, à la rénovation et au développement des outils économiques existants.

Pays d'Auch (Matthieu Dinguidard)

De nombreux acteurs locaux et rapports font état du fort potentiel de développement de l'éco-tourisme sur le département. Concrètement, nous manquons de projets à l'échelle de territoire. Par ailleurs, le caractère innovant du projet est un critère de financement (démarche collaborative)

Fédération Régionale de Chasse Midi-Pyrénées (Johan Roy) :

Un exemple de la Fédération régionale en cours : afin d'établir une meilleure régulation des populations de cervidés vis-à-vis des dommages aux cultures et forêts et aussi de répondre à une demande de tourisme-chasse extérieure à la région, la Fédération de chasse développe un produit touristique avec des partenaires sur la chasse aux cervidés.

Le territoire a un potentiel cynégétique. Les pratiques locales ne permettent plus une régulation à l'équilibre. Comment traduire en un atout de développement, la contrainte de surpopulation de cervidés, d'impact négatif ?

IV – PROPOSITION DE SYNTHÈSE

30 personnes représentaient 18 organismes.

1 - Concernant les questions des périmètres thématique et géographique :

- Les participants sont d'accord sur le fait qu'il faut élargir les périmètres thématique et géographique. Les interactions entre thématiques et entre thématiques et périmètre géographique ont été de nouveau soulevées. Certains acteurs, telle l'Agence de l'eau, font du périmètre Bassin versant la norme nécessaire pour être éligible au dixième programmes d'aide.

- Si l'ensemble des participants s'entend sur la nécessité d'élargir le périmètre géographique, certains, comme M. Sassoli, considèrent qu'il faut commencer avec un périmètre restreint à la CDC AAG et inclure en cours de route les territoires qui voudront s'associer au projet.
- La réforme territoriale annoncée met les collectivités et les organismes dédiés au territoire en difficulté : le périmètre du diagnostic dépendra des décisions prises en matière de périmètre des intercommunalités futures. C'est, bien entendu, vers un élargissement que convergent les opinions.
- La question économique est centrale dans les réflexions. La préoccupation de l'environnement est présente aussi, mais plutôt en accompagnement, sauf pour ce qui concerne l'énergie et l'eau, considérées comme des ressources des activités économiques (agricoles, industrielles et de service). Il s'agit pour les membres de la CDC AAG de dynamiser et rendre plus attractif le territoire de la CDC. Les autres intervenants, à des titres divers et selon leur zone principales d'intervention, insistent sur les aspects issus du Grenelle de l'environnement pour une attention plus grande à la préservation de l'environnement, physique, animal, humain, social.

2 - Concernant les questions du financement des contributions des participants et de leur position sur la gouvernance du processus de diagnostic :

- Il y a peu de moyens pour autofinancer les contributions des participants. Les fédérations de chasse départementale et Régionale ont évoqué un dispositif de diagnostic territorial. Le manque de temps n'a pas permis d'explicitier la dimension opérationnelle de ce questionnement.
- 4 organismes auprès desquels un financement est susceptible d'être trouvé étaient représentés dans l'assemblée : l'Agence de l'Eau, l'Ademe, le Conseil général et le Pays d'Auch (à travers la Région et le programme Leader). Pour ce qui concerne l'AEAG, il semble qu'une éligibilité à son dixième programme ne soit possible que si le périmètre géographique retenu est le bassin versant. La proposition de Gérard Descamps de programmer deux phases, l'une expérimentale sur un territoire restreint, l'autre sur un périmètre élargi (notamment au bassin versant) n'a pas été retenue comme un cas de figure envisageable. Le Conseil général, dont l'existence est mise en cause dans la réforme territoriale programmée, ne semble pas en mesure de donner des critères d'éligibilité à des financements possibles. Pour Matthieu Dinguirdard (Pays d'Auch) enfin, des financements par le biais du programme Leader, via la région Midi-Pyrénées, sont possibles sectoriellement, c'est-à-dire sur des thématiques précises que le projet de la CDC devrait contenir. Le financement serait donc possible pour un projet global à condition que l'on y retrouve les types d'action ciblées par Leader.
- Il y a également peu de données disponibles. Plus exactement, il existe des données du domaine public, mais ces dernières sont à des échelles qui les rendent peu ou pas utilisables pour un diagnostic territorial. Francis Smerz pour le GAAB 32 parle de données sur la Baïse et Nicolas Soubiran, pour la fédération départementale de la pêche, de données locales dont il faudra préciser l'échelle. De même, la fédération départementale de la chasse, par la voix d'Aurélié Calves, évoque-t-elle la possibilité de mettre quelques données à disposition.
- Pour ce qui est de la gouvernance, une large majorité des participants s'entend pour promouvoir une gouvernance collaborative du diagnostic. Certains, cependant, tel Éric Cadoret, en soulignent la difficulté de mise en œuvre et expriment la crainte de ne pas parvenir assez vite aux questions opérationnelles.

3 - Les consultants, quant à eux, souhaitent rappeler les éléments suivants :

- Le caractère collaboratif ou participatif de la démarche initiée permet de mettre en présence tous les intérêts pouvant être contradictoires et de construire un projet commun par création de compromis acceptés par tous. La crainte de ne pas passer à l'opérationnel assez vite, si elle est légitime, n'est pas fondée si le processus se déroule correctement : le temps apparemment perdu en concertation et débats est ensuite largement gagné du fait de la levée d'obstacles, par compromis et par amélioration du projet. Les opposants au projet, au lieu de n'avoir pour ressource que le blocage de celui-ci, peuvent se faire entendre, vérifier que le compromis qu'ils ont construit est respecté et peuvent alors participer à la mise en œuvre de ce projet
- L'élargissement des périmètres thématique et géographique est une option de bon sens. Elle présente le grand avantage de ne pas sectoriser et morceler le problème que l'on veut traiter. Elle a, par contre, l'inconvénient d'alourdir l'étude, ce qui rend plus nécessaire encore des financements qui semblent n'être conçus que de façon sectorielle... Nous rappelons ici notre remarque (CR du 4 février) sur la capacité d'un bilan carbone à financer : la mise en réseau des acteurs, la collecte participative des données, le traitement de ces données et l'établissement d'un diagnostic partagé, enfin, l'établissement d'un plan directeur des actions futures
- Le manque de moyen des organismes pose le problème également du financement de leur participation
- Enfin, la table ronde s'est développée autour de questions relativement techniques sur un fond de projet économique de redynamisation du territoire : si l'assistance a plébiscité le scénario B (qui n'est qu'une hypothèse maximale opposée à une hypothèse minimale), il a été beaucoup plus questions d'énergie, de climat, d'eau et milieux aquatiques (scénario A) puis de compétitivité et d'attractivité économique, dont infrastructures (dans le scénario B), que de « Nouvelles solidarités sociales » qui ont été évoquées à travers l'éducation et la maîtrise de quelques nuisances pour les populations.

L'ensemble de ces éléments devra être évoqué et tranché avant le démarrage du diagnostic territorial afin que la ligne sur laquelle doit se construire le consensus ou les compromis soit clarifiée dès l'abord.

ANNEXE n° 4 : Questionnaire de la rencontre collective du 1^{er} Juillet 2014

Rencontre du 1^{er} Juillet 2014
 Questionnaire- Cahier des charges
 Étude d'opportunité Diagnostic territorial Énergie/Climat, Eau, Environnement
 Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne

Maîtrise documentaire		
Rédacteurs	Diffusion	Statut et Date
Gérard Descamps Claude Vautier	Groupe de concertation Étude opportunités Diagnostic	Version 1 du 23/06/2014

Fiche contact

<p>1 - Coordonnées Maître d'ouvrage Dénomination de la Collectivité :</p> <p>Nom-prénom du Président de la collectivité territoriale :</p> <p>Nom-Prénom du responsable suivi Étude: Adresse :</p> <p>N° téléphone : Adresse électronique</p>	<p>Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne</p> <p>SALLES Céline</p> <p>FEBVRE Éric 19 Avenue de Gasgogne 32730 Villecomtal sur Arros 05 62 64 84 51 febvre.e@cdcaag.fr</p>
<p>2 – Coordonnées Bureau d'études APYGEC Nom-Prénom du chargé d' études : Adresse :</p> <p>N° téléphone : Adresse électronique :</p>	<p>DESCAMPS Gérard 6 Impasse Pablo Picasso 65310 ODOS</p> <p>05 62 32 56 52 apygec@wanadoo.fr</p>
<p>3 – Coordonnées Cabinet de Conseils Ésope Nom-Prénom du chargé d' études : Adresse :</p> <p>N° téléphone : Adresse électronique :</p>	<p>VAUTIER Claude Rue Gambetta 81140 Castelnau de Montmiral</p> <p>06 98 56 22 52 claud.vautier@ut-capitole.fr cv@esope-consultant.com</p>

QUESTIONNAIRE

1 - Périmètre thématique

Par rapport au périmètre plancher Eau/Énergie/Climat et après la validation de l'éligibilité financière des autres thématiques à la démarche territoriale par les Agences, quelles sont celles à rajouter en priorité selon vous ?

2 - Périmètre géographique restreint ou élargi

La Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne est retenue comme le périmètre pertinent au lancement du projet de diagnostic. Les ajustements viendront en second temps avec le diagnostic. Cependant, au niveau d'une démarche sur l'Eau, ne faut-il pas établir un zoom sur une masse d'eaux située en globalité sur le périmètre foncier de la collectivité afin de disposer d'un bilan Entrée/Sortie des flux d'eaux et d'éléments chimiques ?

3 - Financement des contributions des acteurs locaux

Avez-vous un autofinancement pour vos engagements potentiels dans le projet ?

- Fourniture de base de données à l'échelle de la CDC AAG, d'inventaires, d'études
- Traitement de données brutes pour l'état des lieux
- Participation aux réunions
- Contributions écrites.

4 - Position de votre structure dans le projet de diagnostic territorial

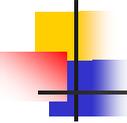
Par rapport au plan d'actions pluriannuels, n'êtes-vous pas, de manière potentielle, en conflit d'intérêt avec une prestation de diagnostic ?

Celui qui évalue, est-il celui qui conçoit, installe et exploite les nouveaux équipements, les nouvelles pratiques Eau ,Énergie ?

- Maître d'ouvrage/ Porteur du projet /Exploitant
- Prestations de services/Exploitation
- Maître d'œuvre (Conception et suivi d'une opération)
- Bureau de contrôle (Conformité réglementaire ou certification)
- Assistant à maîtrise d'ouvrage (Évaluation/Diagnostic)
- Autres missions

Avez-vous une ligne directrice « Gouvernance du projet Diagnostic territorial » à proposer ?

ANNEXE n° 5 : Présentation Démarche Études d'opportunités du 1^{er} Juillet 2014



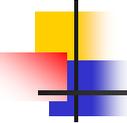
Conduite de projet APYGE/ESOPE

Étude de faisabilité - Projet Diagnostic Territorial Énergie
Rencontre du 1er Juillet 2014
Communauté de Communes
Astarac Arros en Gascogne

- Collectivités territoriales



APYGE/ Zone Pyrene Aeropole 65290 JUILLAN Tél 05 62 32 56 52 1



Rappel des objectifs de la réunion

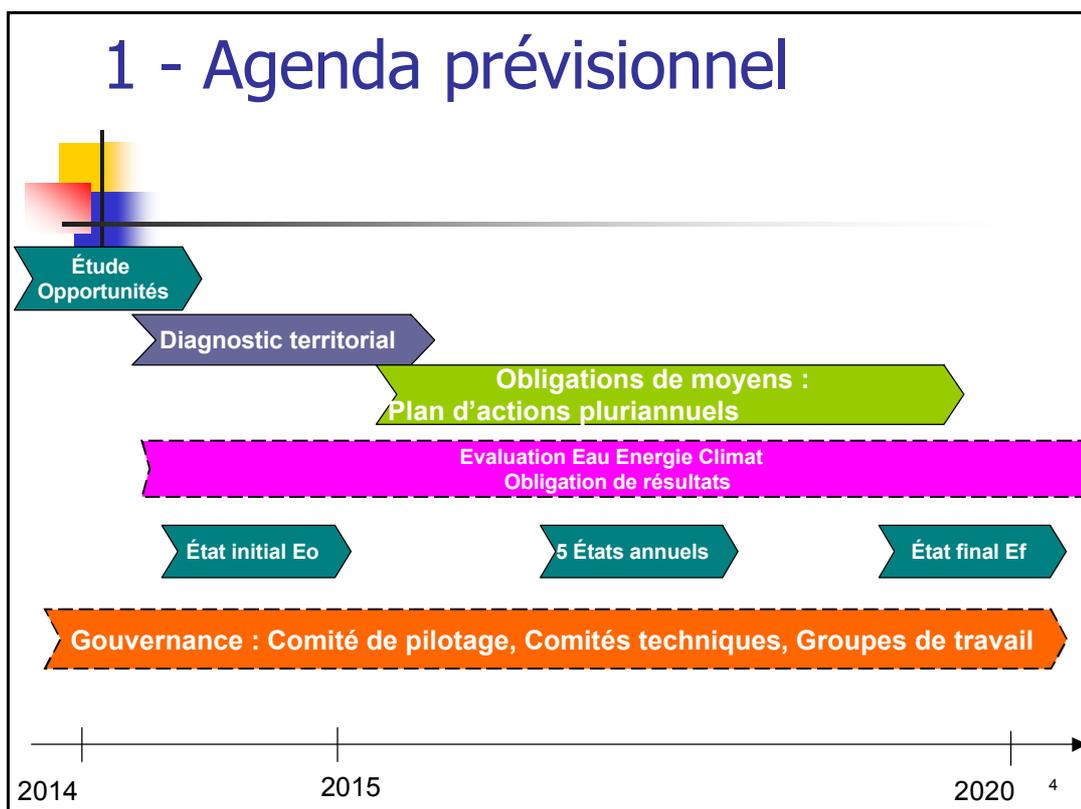
- Finaliser un cahier des charges Diagnostic territorial**
- Présentation de 2 scénarios plancher et plafond au choix des thématiques d'actions**
 - Scénario A : Thématiques Énergie Climat, Eau Biodiversité
 - Scénario B : Élargissement à des thématiques Économiques et sociétales
- Arbitrage collectif sur un scénario thématique**
 - Confirmation du périmètre géographique au diagnostic
- Suites à donner**
- Définition d'un agenda prévisionnel**

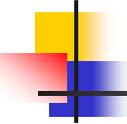
APYGE/ Zone Pyrene Aeropole 65290 JUILLAN Tél 05 62 32 56 52 2

Sommaire de la rencontre

- 1 – Agenda prévisionnel
- 2 – Objectifs du diagnostic territorial
- 3 – Scénario A
- 4 – Scénario B
- 5 – Modalités financières – Éligibilité des dépenses
- 6 – Fiche d'inscription Aide publique du projet de diagnostic territorial

APYGEC Tél 05 62 32 56 52





2 – Prévisionnel du diagnostic territorial

- **Plan stratégique Périmètre restreint ou élargi**
 - Choix des enjeux prioritaires
 - Identification des bonus
 - Tableau de bord de suivi et d'impact
- **Diagnostic territorial partagé**
 - Traitement des données
 - Décision collective sur l'état des lieux (Rouge, orange, vert...)
- **Collecte des données et inventaire : état des lieux**
- **Gouvernance : Mise en place du réseau local avec les acteurs**
 - Tous secteurs d'activités
 - Toutes populations
 - Toute surface cadastrale

APYGEC Zone Pyrene Aeropôle 65290 JULLIAN Tél 05 62 32 56 52

5

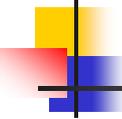


3 – Scénario A : Niveau plancher Thématiques

Thématiques	Indicateurs	Actions/Opérateur Plan collectif
Énergie	Réduction des consommations énergies Augmentation production Énergies renouvelables	Changement pratiques Équipements Formation Sensibilisation Observatoire...
Climat	Réduction des gaz à effet de serre	
Eau	Nouvelles pratiques de fertilisation, de lutte phytosanitaire Lutte contre le ruissellement	
Milieux aquatiques et terrestres (Biodiversité)	Maintien du rôle auto-épurateur des cours d'eaux, de la ripisylve et de la haie – Trames verte et bleue	

APYGEC Zone Pyrene Aeropôle 65290 JULLIAN Tél 05 62 32 56 52

6



4 – Scénario B : Niveau plafond Thématiques

Thématiques	Indicateurs	Actions/Opérateur Plan collectif
Compétitivité des activités économiques existantes et attractivité économique territoriale	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Amélioration Compétitivité des acteurs locaux sur marché actuels ❖ Nouveaux marchés, Economie circulaire · Création emploi 	Changement pratiques Equipements Formation Sensibilisation Observatoire,.....
Nouvelles solidarités sociales (Humain, jeunesse, citoyen, cadre de vie)	Insertion des publics en difficulté Transferts intergénérationnels de connaissances, de pratiques Maîtrise nuisances (bruit, odeurs, insertion paysagère des projets,..)	
Infrastructures	Routes, Haut débit, gestion de l'eau, gestion des déchets	

APYGEC Zone Pyrene Aeropôle 65290 JULLIAN Tél 05 62 32 56 52 7



5 – Modalités financières de prises en compte des contributions des acteurs locaux

- **Engagements**
 - Fournir les études existantes
 - Mettre à disposition des inventaires d'état, de flux d'activités (bruts ou traitées à l'échelle du projet de diagnostic ?
 - Participer aux réunions du projet
 - Contribuer par des propositions écrites

- **Financement**
 - Auto-financement par dotation globale de fonctionnement, par un dispositif d'animation territoriale
 - Pas de financement

APYGEC Zone Pyrene Aeropôle 65290 JULLIAN Tél 05 62 32 56 52 8

6 – Fiche d'inscription Aide publique du Diagnostic territorial

■ Objectifs :

- Valider avec les services instructeurs le cahier de charges de consultation AMO Diagnostic territorial du groupement bureaux d'études :
 - périmètres d'études AMO (restreint ou global ?)
 - phases du processus
 - Animation réseaux et processus collaboratif, état des lieux base de données, diagnostic partagé, Plan directeur stratégie
 - Dépenses éligibles, durée

■ Plan prévisionnel de financement d'une mission Diagnostic territoire/Concertation sous mission AMO de 57 000 € HT : 80 % d'aides publiques

- FEDER – Europe
- État
- Agences Publiques : Ademe (20 K€) – Agence de l'Eau
- Collectivité territoriales : Conseil Régional (20K€) – Conseil Général
- Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne

APYGEC Zone Pyrene Aeropôle 65290 JUILLAN Tél 05 62 32 56 52

9

Contacts

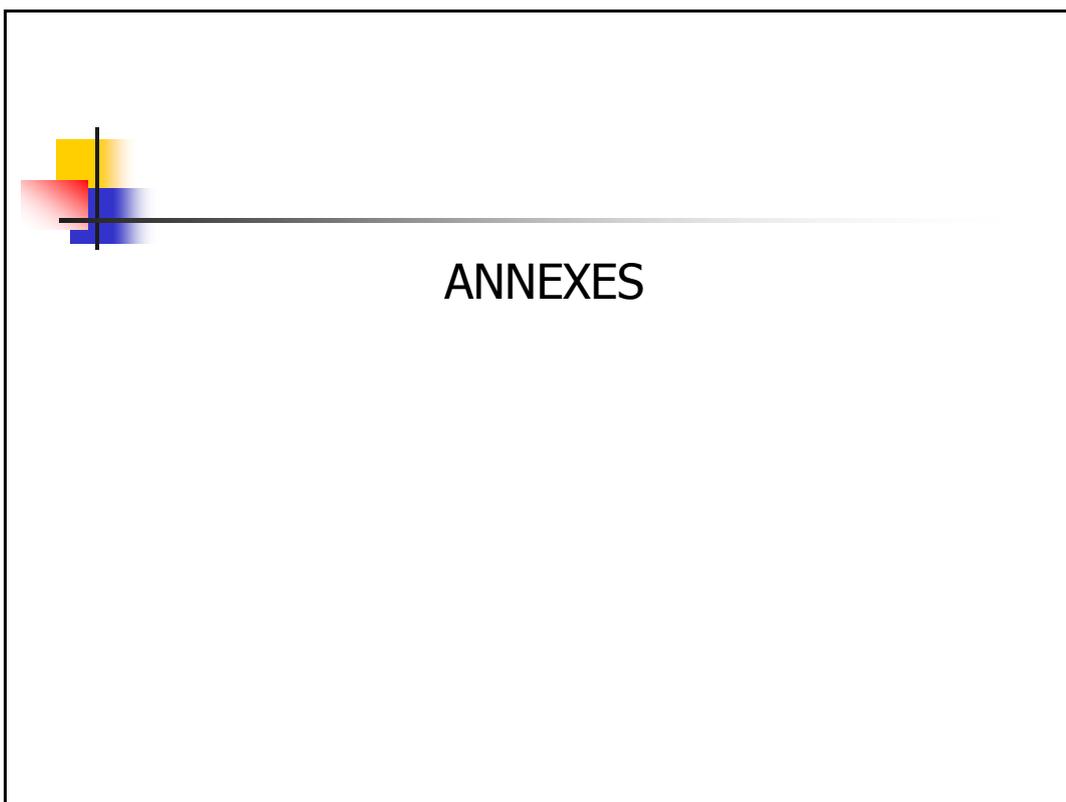
- Claude VAUTIER, Consultant Cabinet ESOPE
- Portable : 06 98 56 22 52

- Gérard DESCAMPS,
 - Tél. : 06.82.94.85.35

- **Adresse :**
 - Zone tertiaire Pyrène Aèropôle
 - 65290 Juillan
 - Tél : 05.62.32.56.52
 - apygec@wanadoo.fr

APYGEC Zone Pyrene Aeropôle 65290 JUILLAN Tél 05 62 32 56 52

10

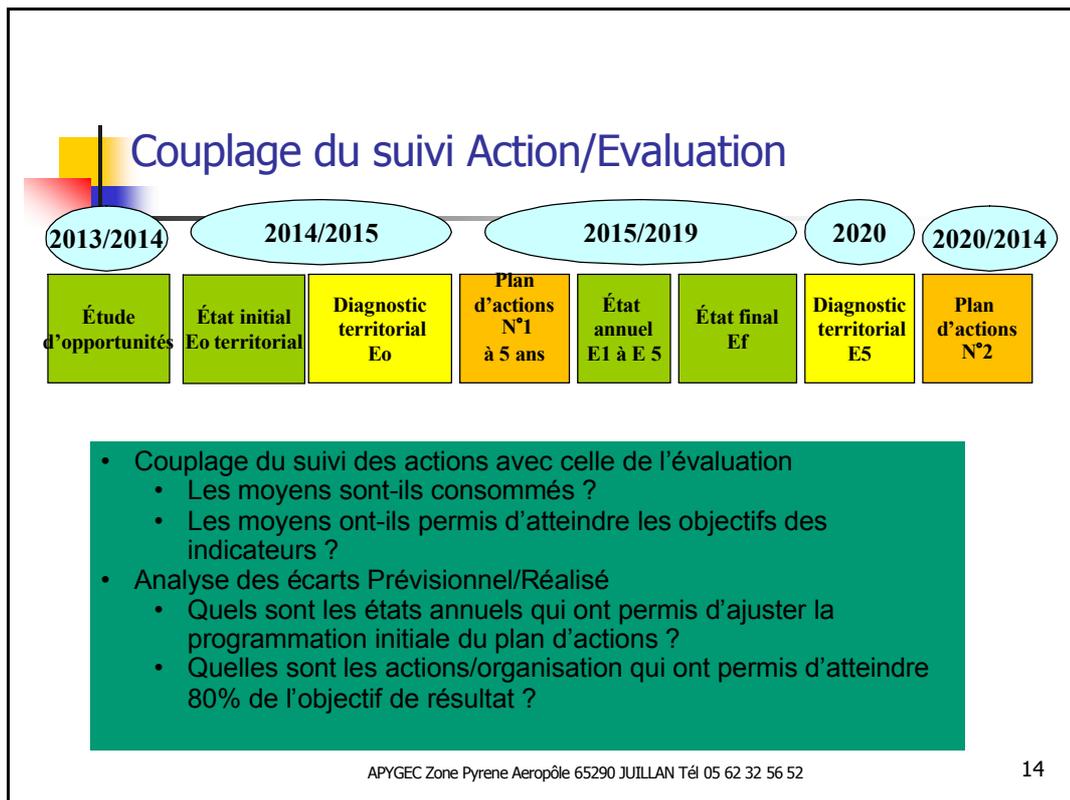


Bases de données - Cahier des charges

Base de données Echelle	Plan A Bases de données existantes et traitées	Plan B Bases de données à collecter
Activités économiques : industrielle, agricoles, services	X	X
Activités Vie sociale et loisirs		
Flux de transport : personnes, fret		
Flux Énergies : Production et consommation		
Flux Déchets solides Flux Polluants atmosphériques		
Flux Consommations Eaux et émissions effluents liquides		
Infrastructures réseaux Routes, Électricité, gaz, télécom.		
Patrimoine bâti agricole, industriel, résidentiel, public		
.....		

APYGEC Zone Pyrene Aeropôle 65290 JULLIAN Tél 05 62 32 56 52

13



Lien engagements – Moyens et financement

La CDC et les parties prenantes vont s'engager à obtenir des résultats environnementaux et sera financée sur ces résultats qui sont liés aux impacts des plans d'actions mis en œuvre.



Objectifs stratégiques – Directive Climat Énergie 3 fois 20

Plan d'adaptation et d'atténuation au changement climatique	Niveau 2015	Engagement 2020 ?
Réduction de 20% de la consommation d'énergie finale	100 000 MWH 8600 TEP	Économie de 20 000 MWH – 1720 TEP
Réduction de 20% de la production de GES	150 000 Tonnes	Réduction de 30 000 tonnes
Augmentation de 20% de la production d'énergies renouvelables	25 000 MWH	Augmentation de 5 000 MWH (Électricité et chaleur)

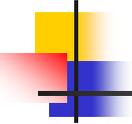
APYGEC Zone Pyrene Aeropôle 65290 JULLIAN Tél 05 62 32 56 52 16



Objectifs stratégiques – Directive Cadre Eau

Performance environnementale sur pollutions diffuses	Niveau 2015	Engagement 2020 ?
Réduction de 50% du flux de phytosanitaires en 2018	20 tonnes	Réduction de 10 tonnes
Bon état écologique 2015 Indicateur Nitrates en mg/litre/tonnes Azote fossile an	45 mg 1000 tonnes	30 mg 500 tonnes
Deuxième Pilier de la PAC - 2012 Indicateur Biodiversité en particularités topographiques	1%/ha PAC	5%/ha PAC

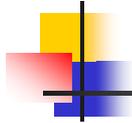
APYGEC Zone Pyrene Aeropôle 65290 JULLIAN Tél 05 62 32 56 52 17



Périmètre thématique

	Scénario A Restreint	Scénario B Élargi
Autre thématique environnementale : bruit, odeurs, paysages,		
Autre thématique sociétale :		
Infrastructure territoriale : transports, Internet,...		

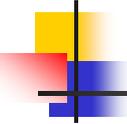
APYGEC Zone Pyrene Aeropôle 65290 JULLIAN Tél 05 62 32 56 52 18



Périmètre géographique

	Scénario A Restreint	Scénario B Élargi
CDC AAG		
Autres intercommunalités		
Au niveau de la maîtrise d'ouvrage		
Au niveau des études		

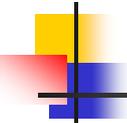
APYGEC Zone Pyrene Aeropôle 65290 JULLIAN Tél 05 62 32 56 52 19



Éligibilité des dépenses Diagnostic pour les acteurs locaux

	Scénario A Restreint	Scénario B Élargi
Mise à disposition de données brutes inventaires territoriaux		
Traitement de données brutes d'inventaires		
Notes contributives écrites sur le processus de diagnostic partagé		
Participation aux réunions de concertation et de délibération		

APYGEC Zone Pyrene Aeropôle 65290 JULLIAN Tél 05 62 32 56 52 20



Lignes directrices de la gouvernance du projet de diagnostic territorial

Manuel Management de projet Diagnostic territorial	Scénario A Restreint	Scénario B Élargi
Articles cahier des charges Ademe, Agence de l'Eau, Feder		
Article Conflits d'intérêts		
Article Processus d'évaluation		
Article neutralité et indépendance des missions de diagnostic, d'évaluation		

APYGEC Zone Pyrene Aeropôle 65290 JULLIAN Tél 05 62 32 56 52 21

Plan d'actions prévisionnel 2015-2020

Ex. de Chantier prioritaire possible	Court terme	Moyen- Long terme
Énergies renouvelables	Études complémentaires Synergie Bois – (Bûche - granulés Décheté – Bois d'Oeuvre) méthanisation – Solaire thermique	Entreprises filière Bois Gaz Naturel Liquide Objectif Méthanisation
Eau et biodiversité	Territoires Ciblés / MAET (Réduction d'intrants – Assolement –sols couverts) TRAME B et V	Techniques alternatives Grandes cultures Groupement d'employeurs emplois verts
Gouvernance	Observatoire territorial : Conception, suivi, évaluation projet	Centre d'innovation rurale Implantation de laboratoires de recherche

APYGEC Zone Pyrene Aeropôle 65290 JULLIAN Tél 05 62 32 56 52 22

